

## **Motion contre l'extension de la délimitation des zones vulnérables sur trois communes en Lozère (La Tieule, Le Massegros, et le Recoux)**

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 10 octobre à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

### **Considérant**

- Que le projet présenté par l'Etat a été préparé en catimini et sans concertation,
- Que les nouveaux critères proposés, notamment en matière d'eutrophisation continentale, ne correspondent à aucune référence scientifique connue pour évaluer l'état des eaux de notre bassin,
- Que le nombre d'analyses ou d'observations est insuffisant pour dégager une tendance ou déterminer l'origine de la pollution,
- Que l'absence de protocole de prélèvement ne permet pas d'assurer la fiabilité incontestable des résultats,
- Que sur ces trois communes, il n'a pas été prouvé que les eaux se déversent sur le bassin versant de la rivière Aveyron, étant donné l'absence d'écoulement de cours d'eau en surface et la complexité du fonctionnement karstique,
- Que le passage en zone vulnérable aurait une incidence négative sur les exploitations d'élevage et la compétitivité de l'agriculture,
- Que la situation économique des exploitations agricoles ne supporterait pas le financement de travaux de mise aux normes générés par cette extension de zone vulnérable,
- Que les conditions topographiques et naturelles rendent impossible l'application stricte des périodes d'interdiction d'épandage et de prise en compte des pentes,
- Que la Lozère est un département d'élevage extensif avec des pratiques agricoles prenant en compte l'environnement
- Que l'agriculture départementale est une agriculture de montagne.

### **Demande**

- Que le projet d'extension des zones vulnérables sur les communes de La Tieule, le Massegros et le Recoux soit abandonné car il est injustifié et qu'il générerait des contraintes insupportables pour les exploitations agricoles concernées

### **Apporte son soutien**

à la motion de la Chambre Régionale d'Agriculture du Bassin Adour Garonne sur l'extension des zones vulnérables annexée.

Délibéré à Mende, le 10 octobre 2014

